Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20241210-D2024-9-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de Communes VAL DE GATINE 2 Place Porte Saint-Antoine 79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2024_9_7

Nombre de délégués en

exercice: 46

Présents: 33

Votants: 38

Objet: Cheminement mixte ZAE de l'Avenir sollicitation d'une DETR L' an deux mille vingt quatre, le mardi 10 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 03 Décembre 2024

<u>Titulaires</u>: Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

Pouvoirs:

Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry
Madame HAYE Nadia a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur JEANNOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET
Patrick

Absent(s):

Excusé(s): Madame BERNARDEAU Lydie, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Secrétaire de Séance : Monsieur Johann BARANGER

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le statut de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;

VU le projet de territoire approuvé le 19 juillet 2022 :

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 17 juillet 2023 approuvant le projet et la commande d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une voie de cheminement mixte et d'aménagement paysager sur la Zone de l'Avenir à Coulonges-sur-l'Autize ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2024 portant notamment sur la possibilité de solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, de l'Europe au titre du FEDER et auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre d'un projet de renaturation ;

CONSIDERANT que cette dernière délibération exclut la possibilité de solliciter d'autres subventions ;

Monsieur le Président, expose :

Mesdames et messieurs,

La délibération du 9 juillet 2024 autorisait la sollicitation de certaines subventions dont la liste était précisée ; ce faisant elle excluait de fait la possibilité de solliciter d'autres subventions.

Dans le cas d'espèce, la réalisation du cheminement mixte de la ZAE de l'Avenir appelle à ce qu'il puisse être sollicité une DETR auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant par délégation à signer tout document y afférent.

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance Christiane BAILLY

Emis le 10/12/2024 Publié le 17/12/2024 Transmis en sous-préfecture le 17/12/2024 Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié conforme Le Président Jean-Pierre RIMBEAU

